

MENTIONS LÉGALES « JEU CONCOURS DES 200 000 COMMANDES »

www.mistersmoke.com

Article 1 – Organisateur

Mistersmoke, Société au capital de 50.000 €uros, dont le siège social est situé à Lesquin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro Siret 44947146500046, organise du **27 février 2014 au 6 mars 2014** dans les conditions ci-après définies, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé "Jeu concours des 200 000 commandes" accessible sur le site Internet et à partir de www.mistersmoke.com.

Article 2 – Participants

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès Internet et résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion des membres du personnel de Mistersmoke et des employés des sociétés partenaires, ainsi que des membres de leur famille, ayant participé directement ou indirectement à son organisation.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les joueurs devront :

1. Se connecter sur le site Internet <http://www.mistersmoke.com>
2. Remplir le bulletin de participation en ligne en y indiquant leur adresse e-mail, et accepter les CGP (Conditions Générales de Participation).
3. Résoudre l'énigme proposée, et se rendre sur la page du produit correspondant afin de remporter le bon d'achat. 1 bon d'achat est à découvrir, en moins d'une minute. Plus de chances de gagner seront accordées si le participant invite des amis par e-mail (**jusqu'à 5 chances supplémentaires pour trouver un bon d'achat**). Une fois un bon d'achat trouvé, le joueur ne pourra plus participer une seconde fois.

La participation pour le jeu concours pourra s'effectuer jusqu'à la date de clôture de celui-ci (cf dates sus-indiquées).

Toute participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom, même prénom et même email), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse). Le participant s'engage à compléter de bonne foi le bulletin de participation et à transmettre des informations exactes.

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois au jeu-concours ou sous des pseudonymes différents. Le multi-comptes est de ce fait strictement interdit.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse e-mail, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 7.

Aucune participation au « jeu concours des 200 000 commandes » par courrier ou téléphone ne sera prise en compte.

3.1. Principe du jeu concours

Le joueur devra trouver l'un des bons d'achat disséminés sur le site de MisterSmoke en résolvant l'énigme proposée et cliquer sur le bon d'achat figurant sur la page pour en valider sa découverte.

Le participant a la possibilité d'inviter ses amis par e-mail via le formulaire proposé, et ce afin d'augmenter les tentatives qui lui sont allouées afin de résoudre une énigme et de trouver le bon d'achat. Chaque filleul recevra un e-mail d'invitation pour participer à son tour.

Un tirage au sort final parmi tous les participants au jeu concours aura lieu afin de gagner un gros lot (iPad Mini).

Article 4 – Durée du jeu concours

Le jeu concours se déroulera **du 27 février au 6 mars 2014** selon les modalités prévues à l'article 3 du présent règlement. MisterSmoke se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu concours si des événements indépendants de sa volonté l'y contraignent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

Article 5 – Présentation des lots

Les bons d'achats ne sont en aucun cas remboursables ou échangeables sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit.

Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur du lot ou contre un lot de même valeur.

En cas d'impossibilité de remettre le lot annoncé, Mistersmoke se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Aucune réclamation ni aucun recours relatif au lot gagné ou à son attribution ne pourra être adressé.

Les accompagnements informatiques Mistersmoke présents dans les lots ne peuvent valoir à une quelconque défiscalisation.

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1 iPad Mini, valeur 299 euros (1 pour tout le concours)
- 8 bons d'achat de 50 euros (1 par jour)
- 16 bons d'achat de 20 euros (2 par jour)
- 24 bons d'achat de 15 euros (3 par jour)
- 40 bons d'achat de 10 euros (5 par jour)
- Un maximum de 50 bons d'achats distribués aléatoirement.

Les bons d'achats sont valables 3 mois à réception du dit bon, sans minimum d'achat et hors frais de port.

Article 6 – Désignation des gagnants

Toute participation au jeu concours implique de remplir le formulaire en ligne sur la page d'accueil de Mistersmoke avant la date limite de participation.

Un seul prix sera attribué par gagnant (même nom, même adresse et/ou même adresse email). Le bon d'achat sera expédié au gagnant par mail de manière automatique dès que ce dernier aura trouvé la page liée au dit bon d'achat et après avoir résolu l'énigme.

Les gagnants autorisent Mistersmoke à effectuer toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Mistersmoke à utiliser ses nom, prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet www.mistersmoke.com, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné, et ce pendant une durée de douze mois à compter de la date de clôture du jeu concours.

En cas de retour du mail envoyé, pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne pourra être attribué et restera la propriété de Mistersmoke. La Société Mistersmoke ne saurait être tenue pour responsable si une tierce personne intercepte le mail et s'attribue le lot.

Un tirage au sort final aura lieu à l'issue du jeu concours parmi tous les participants : le gagnant sélectionné remportera un iPad Mini de marque Apple et d'une valeur de 299 euros.

Article 7 – Remboursement des frais de participation

Les frais de participation générés par les coûts de connexion Internet seront remboursés à tout participant qui en fera la demande par écrit, dans un délai raisonnable à compter de la réception de la demande, sur la base d'une somme forfaitaire maximum de 0,50 euros. Pour cela, le participant fera parvenir à Mistersmoke ses nom, prénom, adresse postale complète, e-mail, RIB ou RIP ainsi que la date de participation à Mistersmoke, TDN Online, rue du calvaire, 59810 Lesquin Cedex.

Une seule demande de remboursement pourra être présentée par participant (même nom, même prénom, même adresse).

Le remboursement sera effectué par chèque ou virement bancaire, au choix de Mistersmoke. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande de remboursement des frais de connexion Internet, la demande de communication du présent règlement ou la notification des nouvelles coordonnées éventuelles du participant sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.

Toute demande écrite de remboursement des frais de participation adressée plus de 30 jours calendaires après la fin du jeu concours, le cachet de la poste faisant foi, ne sera prise en compte.

Article 8 – Protection des données à caractère personnel et loi informatique et liberté

Les informations recueillies par Mistersmoke bénéficient de la protection de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à l'article 27 de ladite loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à Mistersmoke – jeu concours des 200 000 commandes - TDN Online, rue du calvaire, 59810 Lesquin Cedex.

Article 9 – Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

Les gagnants acceptent, en participant à ce jeu concours, que leur nom soit éventuellement utilisé et diffusé à des fins publicitaires ou commerciales pour le compte du Groupe Mistersmoke.

Les données personnelles recueillies à l'occasion du présent jeu concours sont nécessaires pour l'attribution des lots et pourront être utilisées par le Groupe Mistersmoke pour l'envoi de prospection commerciale. Si le participant ne souhaite pas recevoir ces documents, il l'indiquera à Mistersmoke en cochant la case appropriée figurant sur le bulletin de participation.

Article 10 – Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement est déposé, via la société Ludilex (www.reglement-legal.net), auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Il est consultable pendant toute la durée du jeu concours, en ligne, à partir du Site Internet <http://www.mistersmoke.com/commandes-mistersmoke-i-127.html> et peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à Mistersmoke.

Les frais d'envoi de cette demande pourront être remboursés sur la base d'un timbre poste tarif lent en vigueur.

Article 11 – Responsabilité

Mistersmoke ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment pour les cas où le site Internet <http://www.mistersmoke.com> serait indisponible pendant la durée du jeu concours, les données figurant sur le bulletin de participation ne lui parviendraient pas pour une quelconque raison, lui arriveraient illisibles ou seraient impossibles à traiter.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 12 – Droit applicable et attributions des compétences

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Mistersmoke.